

**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION****DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 26 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 9h00, salle du Conseil à la Maison de l'agglomération de Plourivo sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Étaient présents :**

Béatrice BILLAUX, Marie-Christine BINOT, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Gildas CONNAN, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Jean-Pierre GIUNTINI, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Bruno LEBRETON, Guillaume LOUIS, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Clarisse PINEL, Christian PRIGENT, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT.

**DELBU2026-05-033**

**Urbanisme et droit des sols : Avenant n°1 - Convention d'accès au service d'instruction des autorisations de droit des sols - Mégalis**

**Vu** la délibération DEL2026-04-096 du 14 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

**Vu** la délibération n° DELBU2021-06-079 du 29 juin 2021 autorisant la convention d'adhésion au groupement de commande Mégalis pour l'accès au service d'instruction des autorisations de droit des sols ;

**Vu** la délibération n° DELBU2023-06-067 du 20 juin 2023 autorisant la convention d'adhésion au groupement de commande Mégalis pour l'accès au service d'instruction des autorisations de droit des sols ;

**Vu** la convention d'accès au service d'instruction des autorisations de droit du sol n°2022-001 signée le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la convention d'accès au service d'instruction des autorisations de droit du sol n°2023-014 signée le 28 septembre 2023 ;

**Vu** le projet d'avenant n°1 à la convention, ci-annexée, fixant les tarifs des nouvelles prestations ;

**Considérant** que des évolutions techniques et règlementaires nécessitent la modification de certaines dispositions de la convention initiale ;

**Considérant** que les coûts générés par ces prestations supplémentaires seront répercutés sur le budget ADS équilibré par la participation des communes adhérentes au service commun d'application du droit des sols (maintenance - Chapitre 11) ;

Considérant que l'avenant n°1 a pour objet de mettre en œuvre de nouvelles prestations complémentaires permettant le déploiement opérationnel du module « EXPERT » ;

Considérant qu'il convient dès lors d'approuver cet avenant afin de garantir la continuité et la qualité du service rendu aux communes et aux administrés ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au groupement de commande Mégalis pour l'accès au service d'instruction des autorisations de droit des sols ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au groupement de commande Mégalis pour l'accès au service d'instruction des autorisations de droit des sols.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

